

INTERNATIONALISATION DE LA COMMUNAUTÉ SCENARI

ENJEUX / BESOINS

- Guider et accompagner la création d'autres groupements Scenari locaux pour :
 - gagner en cohérence
 - pour que ce soit plus facile de créer une nouvelle association Scenari s'il y a des gens motivés dans une certaine région du monde.
- Disposer d'un document qui puisse servir de
 - guide pour des personnes qui souhaitent créer un groupement Scenari local dans leur pays et qui ne savent pas par où commencer,
 - charte qui pose la relation de l'association Scenari FR avec les autres groupements Scenari locaux.
- Éviter une centralisation trop importante par l'association Scenari FR.

Par « groupement local » on entend groupement à l'échelle d'un pays, d'un groupement de pays, ou d'une autre zone géographique.

Ce sera aux personnes chargées de développer ce groupement de définir le périmètre géographique le plus pertinent pour elles.

CADRE

Relations entre les différents groupements Scenari locaux

L'association Scenari FR a pour but d'accompagner et structurer le développement international des communautés Scenari en établissant un « réseau Scenari international » de groupements Scenari locaux ayant les mêmes objectifs que l'association Scenari FR : développer l'usage de Scenari et dynamiser les communautés d'utilisateurs, concepteurs et prestataires Scenari.

L'association Scenari FR a pour langue de travail le français et pour portée géographique principale le territoire français.

L'association Scenari FR établira une relation de soutien mutuel avec d'autres groupements Scenari locaux, selon différents critères :

- Quelque soit sa forme légale (o informelle), le groupement Scenari local doit avoir un fonctionnement transparent et démocratique. Ses membres doivent avoir la possibilité de se présenter aux instances dirigeantes du groupement.
- Le groupement Scenari local ne doit pas proposer la même langue de travail sur la même zone géographique qu'un autre groupement local déjà présent dans le réseau international Scenari (principe de non compétition interne).
- Le groupement Scenari local ne doit pas avoir un but lucratif.

Dans le cadre de ce soutien mutuel, l'association Scenari FR apportera son expérience et expertise, et il sera demandé aux groupements Scenari locaux de faire un effort de traduction et maintenance de la traduction.

Les groupements Scenari locaux fonctionnent en totale autonomie dans le respect des quelques règles définies dans ce document.

L'association Scenari se réserve le droit de réévaluer sa relation avec un groupement Scenari local à tout moment selon des critères qui peuvent évoluer.

Services centralisés et gérés par l'association Scenari & Kelis

- Documentation, téléchargements et présentation de Scenari (gérés par Kelis) : traduction au cas par cas par les communautés dans d'autres langues.

- Forum (géré par l'association Scenari FR) : sous-catégories pour chaque langue, gestion de ces sous-catégories en autonomie par des personnes des groupements Scenari locaux habilités par l'association Scenari FR.
- Place des évolutions (PdE) : possibilité de faire des propositions d'évolutions en français ou anglais sur la PdE de l'association Scenari FR.

Services assurés par les groupements Scenari locaux

- équivalent scenari.org (site de la communauté)
- services locaux (webinaires, formations, ...)
- Rencontres locales
- Gestion des adhérent·e·s
- Plateforme des contributions propre, si pertinent
- équivalent MyScenari propre, si pertinent

JE VEUX CRÉER UN GROUPEMENT SCENARI LOCAL, QUE FAIRE ?

Suggestion :

1. Demander au directeur de l'association Scenari de créer une sous-catégorie dans le forum pour la zone géographique désirée (si elle n'existe pas encore).
2. Prendre contact avec les membres de la communauté qui partagent votre zone géographique. Et proposer de débattre de la création d'un groupement Scenari dans votre zone géographique (définir quelle est la portée géographique du groupement Scenari, ...).
3. Organiser un premier événement de rassemblement de la communauté Scenari locale et profiter de l'occasion pour faire une assemblée de constitution de l'association (ou autre formule légale équivalente dans votre pays). Penser à préparer un ou des document(s) fondateur(s) (statuts, règlement intérieur) public(s) qui définissent les buts et le fonctionnement de l'organisation.
4. Créer un site web.
5. Organiser un événement annuel, des activités, ... Fournir des services à la communauté locale.